



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL SYNDICAL DU LUNDI 17 SEPTEMBRE 2018

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. SIMARD, DALICIEUX, SANCHEZ, PATY, Mme DUFFAULT, M. PENOT, Mmes FABRY, JAMET-SYLVESTRE, BELLEMAIN, GODON, M.M. DOUSSOT, DELALANDRE, POUSSEL, BUZZI, Mme QUERMELIN, M. CHON, Mme DALBARD, M. FONTAINE, Mme HONDERLIK, M.M. CHEREAU, CHERON, Mme CHARET, M. AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD, CHOLLET, THILLAYS, ALLAIN, AFONSO.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M.M. OZOG, GOLDSTEIN, RODRIGUEZ, Mme KLEIN.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M. CHIANESE.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

M. FONTELLIO.

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

Mme FAUCONNET, M.M. CHOMET, BOITEUX, Mmes BOUNIOUX, VILLIERS, BELTRAN, M.M. CHAUVET, YWANNE.

Représentés : Mme BLANCHET représentée par Mme CHARET.

Absents :

M.M. BERGAMASCHI, LENARDUZZI, MUNOZ, DA SILVA, LEDOUX, OLLAR, AFONSO Manuel, Mmes SAGOT, PRAT, M.M. DEMONT, GOSSEREZ, RICHETIN, Mme GRIERE, M. SIMONET, Mme ROBBE, HECTOR.

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent DELALANDRE, délégué titulaire.

Monsieur le Président procède à l'appel des délégués et, le quorum étant atteint, déclare la séance ouverte à 18 heures 30.

PUIS LE CONSEIL SYNDICAL AINSI CONSTITUE :

Décide à l'unanimité

↳ D'accueillir et d'installer au sein du SIRMOTOM, Mesdames et Messieurs :

• **Pour la commune de Courcelles en Bassée :**

- JAMET-SYLVESTRE Jocelyne en qualité de déléguée titulaire (précédemment déléguée suppléante),
- TIMON Jocelyne en qualité de délégué titulaire (précédemment déléguée titulaire),
- GIRONDE Françoise en qualité de déléguée suppléante,
- BELLEMAIN Lise en qualité de déléguée suppléante,

- Pour la commune de Diant :
 - DA COSTA FERREIRA Paulo en qualité de délégué titulaire (précédemment délégué suppléant),
 - GODON Chantal en qualité de déléguée titulaire (précédemment déléguée titulaire),
 - DOUSSOT Jean-Pierre en qualité de délégué suppléant (précédemment délégué titulaire),
 - MILLOT-GARREAU Isoline en qualité de déléguée suppléante.

Décide à l'unanimité

- ↪ D'approuver le procès-verbal du Conseil Syndical qui s'est tenu le 08 juin 2018, tel qu'il a été annexé.

Procède à l'élection d'un nouvel assesseur au Bureau du SIRMOTOM

- ↪ Monsieur Bernard AUTHIER avec 45 voix, ayant obtenu la majorité absolue requise des suffrages valablement exprimés au premier tour du scrutin, est proclamé « élu » 6^{ème} Assesseur du Syndicat, par Monsieur James CHERON Président, qui l'installe aussitôt dans ses fonctions.

Désigne à l'unanimité

- ↪ **En qualité de membre titulaire :**
- Monsieur Bernard AUTHIER, en remplacement de Monsieur Alain CORBIN,
 - Monsieur Vincent CHIANESE précédemment membre suppléant, en remplacement de Monsieur Denys MARTIN,
- ↪ **En qualité de membre suppléant :**
- Monsieur Pascal DALICIEUX, en remplacement de Monsieur Vincent CHIANESE.
- ↪ La liste des représentants du SIRMOTOM pour siéger au SYTRADEM se compose ainsi :

Membres titulaires :

Monsieur CHERON James
Monsieur AFONSO Manuel
Madame FAUCONNET Emmanuelle
Monsieur MUNOZ Alain
Monsieur OZOG Daniel
Monsieur AUTHIER Bernard
Monsieur CHIANESE Vincent
Monsieur FONTAINE Frédéric
Madame AUBRY Paola
Monsieur BOITEUX Jean-Michel
Madame QUERMELIN Christina

Membres suppléants :

Monsieur CHOMET Guy
Madame ROBBE Claudine
Monsieur TROUVE Pierre
Monsieur SIMONET François
Monsieur BUZZI Damien
Monsieur DELALANDRE Laurent
Monsieur DALICIEUX Pascal
Madame CHARET Monique
Madame SAGOT Véronique
Monsieur RODRIGUEZ Alain
Monsieur ALLAIN Gérard

Décide à l'unanimité

- ☞ D'autoriser Monsieur le Président à :
- Lancer un appel d'offres ouvert pour le renouvellement de l'exploitation des déchetteries à compter du 1^{er} juin 2019 et pour une durée de 5 ans ;
 - D'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises ;
 - Attribuer et à signer le marché à intervenir pour cette opération ainsi que tous les documents s'y rapportant.
 - Inscrire les dépenses afférentes au budget du SIRMOTOM.

Décide à l'unanimité

- ☞ D'autoriser Monsieur le Président à :
- Appliquer les modalités et dispositions établies dans le document unique d'évaluation des risques professionnels,
 - Procéder à une réévaluation régulière du document unique,
 - Inscrire les crédits nécessaires au budget du syndicat,
 - Signer tous actes ou documents aux effets ci-dessus,
 - Appliquer les dispositions de la présente délibération qui prendront effet au plus tôt à la date de transmission au contrôle de légalité.

Décide à l'unanimité

- ☞ D'autoriser Monsieur le Président à :
- Désigner un agent en qualité de Délégué à la Protection des Données par voie d'arrêté de nomination ;
 - Notifier la présente délibération à la CNIL à travers la déclaration en ligne ;
 - Effectuer toutes les opérations nécessaires et à signer toutes pièces relatives à cette désignation.

Prenne acte à l'unanimité

- ☞ **De l'information relative à la signature des contrats et conventions suivants :**

- **Attribution du marché pour la location et maintenance d'un photocopieur**

Le présent marché a pour objet la location et la maintenance d'un photocopieur, et comprend :

- La livraison, l'installation sur place, le paramétrage et la mise en route du copieur,
- La formation des utilisateurs au fonctionnement du copieur,
- La maintenance du copieur avec la fourniture de consommables (toner, pièces de rechanges, plastique de couverture etc...) sauf papier pendant la durée du marché, qui reste à la charge du SIRMOTOM.

Il est conclu pour une durée de 5 ans fermes à compter de sa notification soit le 12 mars 2018.

Au vu des offres remises, et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, l'offre retenue est celle présentée par la société :



DACTYL BURO DU CENTRE
2 avenue de la Prospective – 18021 BOURGES CEDEX

Qui a obtenu une note finale de 96/100 soit par critères :

- Prix global de la prestation 50/50,
- Délai de livraison du photocopieur 10/10
- Organisation du service après-vente 25/25
- Qualité du matériel proposé 11/15

Prix acte d'engagement	Quantité	TVA	Prix unitaire	
			HT	TTC
Location mensuelle du photocopieur	1	20%	52,30 €	62,76 €
Le coût à la page comprend la maintenance préventive et curative, pièces et main d'œuvre :				
Noir et Blanc Format A4	La page	20%	0,00275 €	0,00330 €
Noir et Blanc Format A3	La page	20%	0,00275 €	0,00330 €
Couleurs Format A4	La page	20%	0,02750 €	0,03300 €
Couleurs Format A3	La page	20%	0,02750 €	0,03300 €

- **Contrat de maintenance et exploitation téléphonie avec PEREN IP SYSTEMS**

Le contrat est conclu avec la Société PEREN IP SYSTEMS pour la maintenance et l'exploitation téléphonique. Il prend effet au 03 juillet 2018 jusqu'au 02 juillet 2021. Le montant de la redevance annuelle est de 375,00 € H.T.

- **Contrat sérénité optimum avec la société JVS MAIRISTEM**

Le présent contrat a pour objet la fourniture d'un logiciel anti-virus d'un éditeur tiers reconnu et sa mise à jour (antivirus avec protection EDR (Endpoint Detection Response, protection totale des terminaux et serveurs contre les cryptoVirus et Malware, assistance à l'installation du logiciel précité en cas de nécessité, traitement des virus infectant les e-mails et les fichiers, le suivi évolutif et correctif du logiciel commercialisé par le fournisseur), et la désinfection du poste incluse (à distance ou si nécessaire sur site).

La durée globale du contrat ne pourra excéder 3 ans, pour un montant total de 2.793,00 €.

-----00000000-----